



Administration Générale

Comité Syndical du 3 octobre 2022 Délibération n°53-2022

Portant prise en charge du portage et de l'animation de 7 zones de protection spéciale (ZPS) Natura 2000 et de zone Spéciale de Conservation ZSC du Renosu

Le trois octobre deux-mille vingt-deux, le Comité Syndical du Parc naturel régional de Corse, légalement convoqué le vingt septembre deux-mille vingt-deux, s'est réuni à 10h30 en séance publique au siège du PNRC à Corti sous la Présidence de Monsieur Jacques Costa,

Nombre de membres composant l'Assemblée : 236

Nombre de membres en exercice : 236

Nombre de voix détenues par l'ensemble des membres : 1426

Nombre de membres présents et représentés : 69

Nombre de voix détenues par les présents et représentés : 532

Le Quorum des voix étant fixé à 471 voix, celui-ci est atteint avec 532 voix, le Comité Syndical peut donc légalement délibérer.

Etaient présents :

Au titre de la Collectivité de Corse, dont chaque représentant détient 15 voix :

Mesdames et Messieurs Véronique Arrighi, Serena Battestini, Jean-Marc Borri, Françoise Campana, Vannina Chiarelli-Luzi, Petru Antone Filippi, Lucchini Jean-Jacques, Luccioni Don-Joseph, Luciani Saveriu, Sandra Marchetti, Jean-Michel Savelli.

Au titre des Communes, dont chaque représentant détient 4 voix :

Mesdames et Messieurs Simon Venturini (Alzi), Pierre-Marie Franceschetti (Asco), Josiane Giovannangeli (Aullene), Jean Bettini (Azzana), Jean Renucci (Carticasi), Rinaldi Dominique (Casanova de Venaco), Jean-Félix Maestracci (Corscia), Stéphane Gillet-Vittori (Erone), Jean-Jacques Gianni (Evisa), François Acquavia (Lozzi), Jean-Christophe Antonelli (Mausoleo), Jacques Costa (Moltifao), Antoine Tramini (Novale d'Alesani), Jean-François Lucciani (Osani), Jean-Marc Lubrano-Bartoli (Palneca), Philippe Sanna (Patricciola), Emmanuel Casta (Pied'Orezza), Jean Carboni (Pioggiola), Pierre Orsini (Poggio Marinaccio), Marcel Cesari (Riventosa), Ange-Toussaint Rocchi (Rusio), Alain Martinelli (Sorbolano), Jean-Claude Albertini (Tralonca), Mélissa Silvani (Ucciani), Michel Sorbara (Valle d'Orezza), Jeanne Levanti (Venaco).

Au titre des EPCI dont chaque représentant détient 2 voix :

Messieurs Jacques Bartoli (C.C Fiumorbu Castellu), Jean-Baptiste Santelli (C.C de l'Oriente).

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-02B-252000047-20221003-53_2022-DE

Avaient donné pouvoir :

Au titre de la Collectivité de Corse :

Mesdames et Messieurs Jean-Félix Acquaviva, Jean Biancucci, Frédérique Densari, Eveline Galloni d'Istria, Jean-Charles Giacobini, Xavier Lacombe, Ghjuvan'Santu Le Mao, Nadine Nivaggioni, Jean-Paul Panzani, Juliette Ponzevera, Anne-Laure Santucci, François Sorba, Hervé Valdrighi.

Au titre des Communes :

Mesdames et Messieurs Achile Martinetti (Bocognano), Marcel Ferrari (Carpinetto), Jean-Marc Giamarchi (Castineta), Galinier Michel (Chisà), Wartelle Florian (Favalello), Gilles Pasqualini (Gavignano), Paul-Vincent Mucchielli (Ghisoni), Mathieu Ceccaldi (Marignana), Nicolas Rutily (Orto), Pompei François (Ota), Don-Xavier Guastalli (Piazzole d'Orezza), Sency Pierre-Ange (Piedicroce), Toussaint Rinieri (Santu Petru di Venaco), Mondoloni Marie-Liliane (Sartène), Rocca-Serra Jean-Paul (Serra di Scopamena), Ottavi Toussaint (Soccia).

Référence Charte : axe 1 A MUNTAGNA

1.1.1 Renforcer la protection et la gestion et de leurs habitats des populations d'espèces vulnérables ou menacées

1.1.2 Maintenir l'état de conservation des espèces d'intérêt patrimonial

1.1.3 Renforcer la protection et la gestion des sites naturels fragiles

3.1.5 Garantir le bon état de conservation des sites Natura 2000

Le SM PNRC dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte souhaite assurer le portage des sites Natura 2000, Zone de Protection Spéciale suivants :

- FR9410084 : « Vallée de la Restonica »
- FR9410107 : « Haute vallée d'Asco, forêt de Tartagine, aiguilles de Popolasca »
- FR9412002 : « Haute Vallée de la Scala Santa Regina »
- FR9412003 : « Cirque de Bonifatu »
- FR9412004 : « Haute-vallée du Fango »,
- FR9412005 : « Haute vallée du Fiume Grosso »
- FR9412006 : « Vallée du Verghello »

Cette opération concerne plus particulièrement la conservation du Gypaète barbu qui fait l'objet d'une action soutenue du syndicat mixte depuis plusieurs décennies et revêt un intérêt particulier par la mise en œuvre du life GYPRESCUE depuis octobre 2022 où figure une action spécifique à ce sujet (C7) et les actions de renforcement de population depuis 2016 dans le cadre du PNA Gypaète. L'animation sera effectuée par le SM-PNRC pour l'ensemble de ces sites, l'animateur dédié aux ZPS pourra s'appuyer sur l'expertise de l'ornithologue du Parc pour les autres espèces d'avifaune concernées (Aigle, Autour, Sittelle...) et sur l'équipe du Life Gyprecue.

D'autre part, lors du Comité de pilotage du 29 juin 2022 à Cozzano, le SM-PNRC s'est engagé à assurer le portage et l'animation du site FR9400611 – Massif du Renoso. Le Syndicat mixte, par le passé avait assumé la maîtrise d'ouvrage du document d'objectif du site et depuis son animation. Le SM-PNRC souhaite relancer la dynamique de la gestion de ce site conformément aux objectifs de sa charte.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 532 voix pour, 0 contre, 0 abstention, entérine ces propositions autorise M. Le Président à entreprendre les démarches nécessaires à leurs mises en œuvre.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-02B-252000047-20221003-53_2022-DE